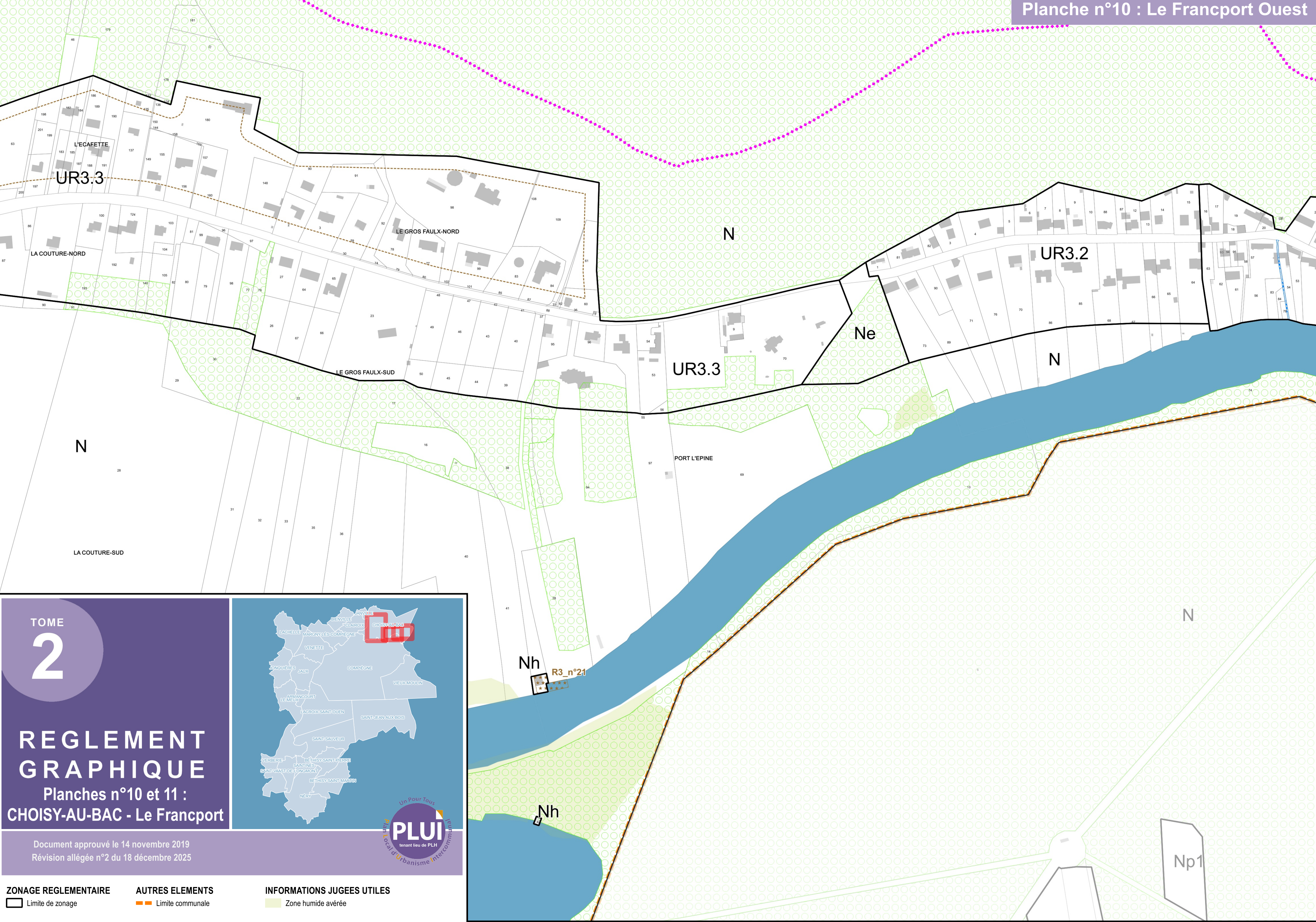




TOME

2

REGLEMENT
GRAPHIQUE

Planches n°10 et 11 :
CHOISY-AU-BAC - Le Francport

Document approuvé le 14 novembre 2019
Révision allégée n°2 du 18 décembre 2025

Un Pour Tous

PLUI

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

- ZONAGE REGLEMENTAIRE

Limite de zonage

AUTRES ELEMENTS

Limite communale

INFORMATIONS JUGEES UTILES

Zone humide avérée
- PRESCRIPTIONS

Espace boisé classé

Emplacement réservé aux voies publiques

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L.151-19 et R.151-41 3° du code de l'urbanisme)

Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L.151-19 et R.151-41 3° du code de l'urbanisme)

Cône de vue - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique et architectural (L.151-19 et R.151-41 3° du code de l'urbanisme)

Règles d'implantation des constructions

Voies de circulation à créer, modifier ou conserver (L.151-38 et R. R.151-48 1° du code de l'urbanisme)

AGGLOMERATION DE LA REGION DE
COMPIEGNE

Préfecture de la Somme
18 décembre 2025

80200
Philippe MARINI

SOUS-PREFECTURE

23 DEC. 2025

DE COMPIEGNE

ARC

AGGLOMERATION DE LA REGION DE
COMPIEGNE

OLV

AGGLOMERATION DE LA REGION DE
COMPIEGNE

Sources : SIG ARC, DGFIP 2021.

0 50 100 150 200 m

1:2 500,000003

